

RAPPORT N° 92/2-49
au Conseil Municipal

OBJET

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS

Conformément à l'Article 9 du contrat de gestion à garantie de recettes du Réseau de Transports Dionysiens (R.T.D.) relatif aux tarifs applicables aux usagers, la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (C.G.E.A.) soumet pour accord à la Commune, autorité organisatrice des transports urbains, une proposition d'augmentation du prix des titres formant l'ensemble de la grille tarifaire du R.T.D..

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté Interministériel du 13 janvier 1992 qui autorise une majoration maximale de tarifs de 3,3 % hors région Ile-de-France.

Elle vise, par ailleurs, le maintien du niveau des recettes du réseau, dans le compte d'exploitation du gestionnaire délégué du R.T.D..

La grille tarifaire du R.T.D. s'établit comme suit.

| TITRES DE TRANSPORTS | TARIFS ACTUELS | | TARIFS PROPOSES | |
|---|----------------|--------|-----------------|--------|
| | ZONE 1 | ZONE 2 | ZONE 1 | ZONE 2 |
| Ticket à l'unité / bus | 7,00 | 12,00 | 7,00 | 12,00 |
| Ticket à l'unité / kiosques/ dépositaires | 5,20 | 9,50 | 5,60 | 9,60 |
| Carnet de 5 tickets | 21,00 | 34,50 | 22,00 | 36,00 |
| Carnet de 5 tickets tarif réduit étudiants/ scolaires | 18,50 | 30,00 | 19,00 | 31,00 |

.../...

REVISION TARIFAIRE
DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS

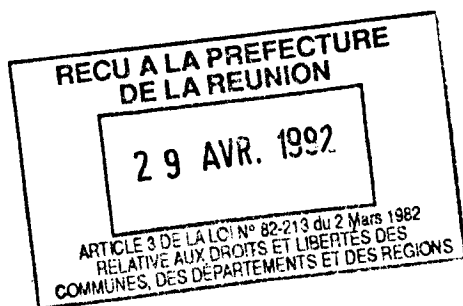
| TITRES DE TRANSPORTS | TARIFS ACTUELS | | TARIFS PROPOSES | |
|--|----------------|--------|-----------------|--------|
| | ZONE 1 | ZONE 2 | ZONE 1 | ZONE 2 |
| Carte Papaye hebdomadaire | 48,00 | 71,50 | 50,00 | 75,00 |
| Carte Papaye mensuelle | 164,00 | 241,50 | 169,00 | 245,00 |
| Carte Papaye mensuelle tarif réduit étudiants/ scolaires | 116,00 | 171,00 | 123,00 | 180,00 |

Je vous demande :

- d'approuver le projet de révision tarifaire du Réseau de Transports Dionysiens,
- de m'autoriser à mettre en place cette augmentation dont la date d'effet est prévue pour le 1er mai 1992.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/2-49
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-49 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom de la Commission Transport et Circulation ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (2 abstentions)

ARTICLE 1

Approuve le projet de révision tarifaire du Réseau de Transports Dionysiens tel qu'il figure au texte du Rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à mettre en place cette augmentation dont la date d'effet est prévue pour le 1er mai 1992.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 AVR. 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

